



ARRETE N° ARR 20.180/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE POUR
LES BORDEREAUX DE MANDATS DU CCAS CONSENTIE A
MADAME FAZIA MARCHAND, RESPONSABLE DU
DEPARTEMENT DES FINANCES**

Le Maire de BRUNOY, Président du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des Familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19 et suivants,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 8,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.14/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

Vu la lettre en date du 1^{er} mars 2010 portant nomination de Madame Fazia MARCHAND en qualité de Responsable du département des Finances,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire, Président du CCAS pour la période du 1^{er} au 31 Août 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Eric ADAM, Vice-Président du CCAS pour la période du 10 au 23 août 2020 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est consenti à Madame Fazia MARCHAND, Responsable du département des Finances une délégation de signature provisoire pour la signature des bordereaux de mandats du CCAS, en l'absence de Monsieur le Maire, Président du CCAS et de Monsieur ADAM, Vice-Président du CCAS pour la période du 10 au 23 Août 2020 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARRETE N° ARR 20.180/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire POUR
LES BORDEREAUX DE MANDATS DU CCAS CONSENTIE A
MADAME FAZIA MARCHAND, RESPONSABLE DU
DEPARTEMENT DES FINANCES**

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté est transmise à :
Monsieur le Préfet de l'Essonne,
Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Madame Fazia MARCHAND, Responsable du département des Finances,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 26 juin 2020

Le Président du CCAS

Bruno GALLIER



Notification le 23 juin 2020
Signature spécimen

Fazia MARCHAND

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 20.178/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR DOMINIQUE SERGI, 10EME ADJOINT AU MAIRE, EN CHARGE DES RESSOURCES ET DU DIALOGUE SOCIAL

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200626-BRU_AR_20540_1-AR

Date de l'acte : 26/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20540_1

Date de réception en Préfecture : 29 juin 2020